

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

PARANIX ENVIRONNEMENT

Type(s) de produit

TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro d'autorisation: FR-2017-0088

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0013362-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	PARANIX ENVIRONNEMENT PARANIX ANTI POUX SPECIAL ENVIRONNEMENT PARANIX EXTRA FORT ENVIRONNEMENT PARANIX EXTRA FORT SPECIAL ENVIRONNEMENT PARANIX EXTRA FORT ANTI POUX SPECIAL ENVIRONNEMENT DUO LP PRO ANTI-POUX SPECIAL ENVIRONNEMENT DUO LP PRO SPECIAL ENVIRONNEMENT ANTI- POUX DUO LP PRO SPECIAL ENVIRONNEMENT DUO LP PRO ANTI-POUX ENVIRONNEMENT DUO LP PRO ENVIRONNEMENT ANTI-POUX DUO LP PRO ENVIRONNEMENT PARANIX EXPRESS
---------------------------------	---

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Omega Pharma International n.v.
	Adresse	Venecoweg, 26 9810 nazareth Belgique
Numéro de l'autorisation		FR-2017-0088
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		FR-0013362-0000
Date de l'autorisation		27/10/2017
Date d'expiration de l'autorisation		27/10/2027

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	LABORATOIRE ARDEPHARM
Adresse du fabricant	LES ILES FERAYS 07300 TOURNON-SUR-RHONE France
Emplacement des sites de fabrication	LABORATOIRE ARDEPHARM site 1 LES ILES FERAYS 07300 TOURNON-SUR-RHONE France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	(1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	SUMITOMO CHEMICAL (UK) PLC
Adresse du fabricant	HYTE HOUSE W 7NL LONDRES Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	SUMITOMO CHEMICAL (UK) PLC site 1 AZA-SABISHIROTAI 033-0022 AOMORI Japon

Substance active	Pyriproxyfène
------------------	---------------

Nom du fabricant	SUMITOMO CHEMICAL (UK) PLC
Adresse du fabricant	HYTE HOUSE W 7NL LONDRES Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	SUMITOMO CHEMICAL (UK) PLC site 1 AZA-SABISHIROTAI 033-0022 AOMORI Japon

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate	substance active	26046-85-5	247-431-2	0,28
Pyriproxifène	4-phenoxyphenyl (RS)-2-(2-pyridyloxy)propyl ether	substance active	95737-68-1	429-800-1	0,0146
Isododecane	Isododecane	Substance non active	93685-81-5	297-629-8	99,667

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: AE - aérosol

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H222 : Aérosol extrêmement inflammable, H229 : Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur</p> <p>H229: Récipient sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur</p> <p>H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.</p>
Conseils de prudence	<p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P410 + P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.</p> <p>P273: Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P391: Recueillir le produit répandu.</p> <p>P501: Éliminer le conformément aux réglementations dans {1:...:}.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Traitement curatif des poux (larves et adultes) par pulvérisation sur les surfaces par les non professionnels

Type de produit	TP18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Pediculus humanus capitis</i> Nom commun: autre: Poux de la tête Stade de développement: larves Nom scientifique: autre: <i>Pediculus humanus capitis</i> Nom commun: autre: Poux de la tête Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Traitement curatif. Pulvérisation sur les surfaces poreuses et non poreuses infestées par les poux.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 26,7 g/m ² Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Dose d'application : 26,7 g/m ² Temps de contact 10 minutes. Renouveler l'application en cas de ré-infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en aluminium avec vernis interne époxyphénolique de 270 mL, 335 mL ou 520 mL.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation.

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Bien agiter avant utilisation.
- Vaporiser directement sur les objets susceptibles d'avoir été en contact avec les poux en tenant l'aérosol à 30/40 cm des objets à traiter.
- Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée.
- Laisser agir puis aspirer les poux morts.
- Intégrer d'autres mesures de lutte contre les poux (lavage à haute température, utilisation de produits anti-poux appliqués sur les cheveux (dispositif médical), peignage humide...).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas appliquer sur des surfaces ou des textiles lavables.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Avant toute utilisation en intérieur, ouvrir les fenêtres pour assurer une bonne ventilation.
- Après application laisser les fenêtres ouvertes, quitter la pièce et ne pas ré-entrer pendant 2 heures.
- Ne pas appliquer sur les matelas où dorment des enfants de moins de 2 ans.
- Eviter tout contact direct ou indirect avec l'alimentation.
- Ne pas traiter au-dessus des éviers, des lavabos..., entraînant des rejets dans les canalisations et les systèmes d'évacuation des eaux.
- Durant l'application, protéger les surfaces adjacentes avec un film en plastique non lavable.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience : placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique) dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (évier, toilettes,...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 2 ans.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 40°C.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le nombre de pulvérisations indiqué sur l'étiquette devrait être adapté à la dose autorisée.